

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 27 SEPTEMBRE.

Le *Times* termine un article sur les événements de Portugal par les questions suivantes : « Il est une chose sur laquelle nous désirerions qu'il plût à lord Palmerston de s'expliquer nettement. N'avait-il pas reçu, il y a plus d'un mois, du Roi des Belges ou de personnes à son service, des assurances positives et des renseignements sur un complot formé à Lisbonne contre le pouvoir royal : on lui représentait la conspiration comme arrivée à maturité, et menaçant d'éclater à chaque instant? Ne disait-on pas au noble lord qu'une révolution était inévitable à Lisbonne? Le noble lord, en recevant ces avis, ne répondit-il pas que l'on exagérait, et que ces renseignements ne méritaient aucun crédit? Le Roi des Belges lui-même ne précisa-t-il pas verbalement à lord Palmerston, avant le 15 de ce mois, tout ce qui devait arriver? Le secrétaire d'état des affaires étrangères ne persista-t-il pas, malgré toutes ces dénégations, à soutenir que ces rumeurs de complots étaient sans fondement? Que faisait lord Howard de Walden pendant ce temps? Avait-il fait passer à son intelligent patron quelques notes pour lui faire pressentir ce qui allait arriver? Pourquoi donne-t-on à lord Howard de Walden 8,000 liv. sterl. par an? Ce seront là des questions qui ne peuvent manquer d'être soumises au parlement dès le début de la session. »

— Nous apprenons que le gouvernement français a reçu de celui d'Espagne communication de ce fait; c'est que lors de la réunion des cortès, la nouvelle constitution sera modifiée, et qu'une chambre des pairs sera conservée. Le roi des Français en a ressenti une vive satisfaction, et aussitôt après cette nouvelle, l'ambassadeur est parti pour Madrid.

(Sun.)

— Chaque jour vient nous révéler un nouvel acte de bienfaisance de la grande artiste dont nous avons annoncé la perte irréparable. Un pauvre choriste italien, attaché au théâtre royal de Londres, et qui avait perdu sa voix, s'était adressé à Mme Malibran pour obtenir d'elle quelque secours afin de pouvoir retourner dans son pays. Mme Malibran ayant appris quelle était la position du malheureux choriste, lui donna 5 souverains, en ajoutant que son passage était payé jusqu'à Livourne, et de là jusqu'à son pays. A cette heureuse nouvelle, le pauvre Italien s'écria : « Ah madame, vous m'avez sauvé pour toujours. — Non, reprit-elle en souriant, il n'appartient qu'à Dieu de faire cela. N'en parlez à personne. »

(Globe.)

— Le 14 de ce mois est morte, près de Florence-Court, Mme Olivier Wallace, dans l'âge avancé de 108 ans, et femme de M. Olivier Wallace, qui a lui-même 102 ans. Cette femme a laissé 50 petits enfants et 30 fils d'arrière-petits enfants; elle a joui jusqu'aux derniers jours de sa vie de toutes ses facultés morales et physiques. Il existe en ce moment, dans le même quartier, un chaudronnier ambulant nommé Coyle, âgé de 108 ans.

(Standard.)

FRANCE. — PARIS, 2 OCTOBRE.

M. le général Sebastiani, ambassadeur de France à Londres, part aujourd'hui pour retourner à son poste. Ce départ précipité, dit une feuille de ce matin, n'est pas étranger à quelques différends qui se seraient élevés entre le gouvernement et le cabinet de Saint-James.

GRAND FESTIVAL DE MANCHESTER.

Parmi les fêtes musicales les plus célèbres, celle de Manchester occupe un assez beau rang. Chaque troisième année elle revient donner à cette ville industrielle un passager vernis d'atticisme et de *fashion*, qui ne laisse pas que de trancher assez bizarrement sur les grossières teintes de la houille, partout empreinté aux murs des usines.

Lorsque l'annonce du festival a été communiquée à la feuille du comté, reproduite par les journaux des cités voisines et par les journaux de la capitale, cette population d'ouvriers commença à s'endormir extraordinairement, afin de recevoir d'une manière convenable les hôtes qu'elle a conviés ainsi par les mille voix de la presse. Durant toute une semaine, les rues noircies de cette reine des cités à manufactures offrent un spectacle singulièrement animé. Le tissage et le fergeron indigènes y pullulent pêle-mêle avec le dandy bourgeois de la métropole, qu'en une nuit le stagecoach a débarqué à cent soixante milles de sa boutique, et avec le nobleman gourmé alors en résidence dans les somptueuses villas des environs. C'est une affluence variée de gens de toutes les classes et de toutes les provinces qui viennent là une fois pour se voir en passant. Les deux cents milles habitants de Manchester sont de la sorte plus que doublés par le flux sans cesse renouvelé des campagnards et des voyageurs.

On prélude habituellement par un bal à la fête. Le bal de 1836 a eu lieu le lundi 12 septembre dernier. Je pourrais, en copiant les colonnes du *Manchester-Daily Reporter*, vous dire à un rien près combien on y a compté de comtes et de lords, de baronnets et d'honorables, de capitaines et de docteurs, combien de ladies s'étaient affublées la tête de turbans en cachemire, et combien de miss avaient

— Le *Journal de Paris* dément la nouvelle donnée de l'invitation envoyée au général Alava et à toute l'ancienne légation espagnole de se rendre aux fêtes de Compiègne.

— On assure qu'il est question de marier la jeune princesse Clémentine avec un jeune archiduc d'Autriche qui doit venir incessamment à Paris.

— Le voyage des princes de Prusse à Paris est remis à l'année prochaine. Le prince royal l'a annoncé au duc d'Orléans par une lettre autographe.

— Les lettres de Toulon du 28 septembre portent que la division Hugon se prépare à reprendre la mer avec six mois de vivres. On croyait qu'elle se rendait sur les côtes de la Catalogne.

— Le *Journal de Paris* confirme la nouvelle que l'expédition de Constantine est décidée.

— On écrit de Grenoble, 25 septembre :

« Un jeune homme d'une commune du département de l'Ère, vivait depuis plusieurs années avec une jeune fille de la même commune dans les relations les plus intimes. Il en avait eu des enfants dont l'une existe encore. Ce jeune homme songea, il y a peu de temps, à rompre cette liaison illégitime, pour contracter avec une autre jeune fille une union qui serait sanctionnée par la loi et la religion. Le mariage devait être célébré très prochainement. Dès que la maîtresse délaissée fut instruite de ce projet, le désir de la vengeance s'empara de son âme : elle annonça hautement qu'elle empêcherait ce mariage, et qu'elle mettrait son amant dans l'impossibilité de le contracter.

« Peu de jours avant le mariage de la jeune V..., elle sollicita de lui une entrevue; V... refusa d'abord, mais vaincu par les prières et les larmes de celle qu'il avait autrefois aimée, il y consent et se rend chez elle.

« La jeune fille affecte encore pour V..., la passion la plus profonde; elle lui rappelle les jours heureux qu'ils ont passés ensemble. V... est d'abord insensible à ces protestations; il repousse les embrassements qu'elle lui prodigue. Enfin il est vaincu par ses larmes, par ses caresses.

Bientôt il oublie que dans quelques jours il doit épouser une autre femme à laquelle déjà il a prodigué ses serments..... Tout à coup le malheureux pousse un cri perçant..... il tombe mutilé aux pieds de sa maîtresse. Armée d'un instrument tranchant qu'elle tenait soigneusement caché, elle avait exercé sur lui, avec une dextérité épouvantable, l'horrible vengeance du chanoine Fulbert sur le malheureux Abeillard. Au cri de son amant elle répond par d'odieuses sarcasmes, et le jette tout sanglant hors de sa chambre. Le malheureux V..., dont la guérison est assurée, n'a pas voulu porter plainte, et la coupable, qui n'a pas quitté le pays, loin de cacher son crime, paraissait s'en applaudir.

« Mais la justice, instruite de cet attentat, s'est rendue sur les lieux et informe. » (Gazette des Tribunaux.)

— L'obélisque de Louxor a été amené hier à une distance de 13 mètres du sommet du piédestal. Ce travail, retardé par la pluie, a été terminé à 8 heures du soir, à la lueur des torches. Aujourd'hui, la matinée a été employée à changer les appareils; à midi, les canonniers ont vivé les cabestans, et à quatre heures et demie l'obélisque est arrivé au terme de sa course. Cette dernière opération a été conduite avec autant d'habileté que de bonheur.

préféré, par modestie ou par économie, la simple robe de jaconas à la brillante parure de gaze; tous ces détails s'y trouvent minutieusement énumérés tête par tête, à une par une; mais je vous fais grâce de cet échantillon britannique du *Mirror of fashion*, le chapitre le plus recherché de chaque journal, pour arriver immédiatement de l'oratorio du lendemain.

Le 13, danseurs et danseuses, après avoir dépeillé leurs toilettes mondaines, se rendirent dès le matin, à l'église collégiale, élégamment décorée pour la circonstance, tendue de draperies aux riches couleurs et munie de sièges innombrables. Chacun prit la place qui lui appartenait; les patrons avaient la leur dans une galerie en face de l'orchestre; sur les côtés étaient des gradins réservés pour les porteurs de billets payés d'avance; et, dans le centre, les bancs des fidèles habitués du service divin, furent envahis par les amateurs moins favorisés ou moins opulents. On remarquait dans l'auditoire outre plusieurs pairs d'Angleterre et plusieurs membres du parlement, le duc Charles de Brunswick, l'une des notabilités les plus excentriques du jour.

Le programme de la séance avait été soigneusement élaboré. On commença avec un morceau d'introduction écrit par M. Attwood, compositeur national, qui s'était surtout proposé de faire ressortir le *Rule-Britannia*, hymne populaire dont l'effet est certain quand il est confié à des masses convenables de choristes. On l'écoula dans un religieux silence. Vint ensuite la *Création*, ce chef-d'œuvre d'un maître trop négligé aujourd'hui.

Au maître de Beethoven a succédé Bishop. Nous ne connaissons guères Bishop en France, mais, en revanche, on ne connaît que lui par delà le détroit. C'est Bishop qui, depuis vingt ans, a le privilège d'arranger des *burlettas* et des *pastiches* pour l'*English-opéra*, et d'en-

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui de Perpignan les dépêches télégraphiques suivantes :

29 septembre 1836.

« Hier à sept heures du soir, Maroto, avec 3,000 hommes d'infanterie et 200 chevaux, a occupé Alp, près de Puycerda, où l'on a sonné le tocsin. Les habitants de la Cerdagne espagnole se réfugient en foule sur notre territoire. »

30 septembre.

« Maroto a évacué Alp le 29 au matin, avec 3,000 hommes, à l'approche de Gurra avec 2,000 hommes et deux pièces d'artillerie.

« Six cents christinos et soldats de Puycerda, ayant attaqué trop tôt au col de Vosas, ont été repoussés par les carlistes et dégagés à l'arrivée de Gurra, qui a poursuivi Maroto jusqu'à Molina et est revenu à Puycerda le soir avec sa troupe. Les pertes sont insignifiantes.

« Les derniers courriers ne sont pas arrivés de Valence à Barcelone. »

Toutes les autres nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de Madrid, le 24 septembre, ne sont pas aussi favorables, et, si nous sommes bien informés, l'échec de Villa-Robledo n'aurait pas empêché Gomez de continuer son mouvement. Nous avons bien fait observer que ce n'était qu'une affaire d'arrière-garde, décidée par une charge brillante de cavalerie. Mais nous savons aujourd'hui que les 1300 prisonniers ne sont presque autre chose que des paysans ramassés par Gomez, enrôlés de force dans ses troupes et qui ne cherchaient qu'à rentrer dans leurs foyers. Trop de confiance serait une faute et un malheur. On n'a pas oublié sans doute qu'après avoir été battu dans le val de Raron par le général Espartero, Gomez est venu jeter l'épouvante dans le sein de Madrid.

On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid en date du 24.

« Les élections sont commencées, ou plutôt elles sont terminées; la comparaison suivante prouvera la vérité de cette assertion. Lors des dernières opérations électorales, 2,000 électeurs ou citoyens imposés ont pris part au vote; aujourd'hui sous l'empire du suffrage universel, il ne s'est pas présenté plus de 357 électeurs pour voter dans les assemblées primaires (*juntas de parroquias*). Nous avons donc raison de dire que les élections sont finies : le parti exalté auquel l'indifférence et la timidité politique ont laissé le champ libre, remporte un triomphe facile. Ce résultat peut caractériser la situation.

« Cependant le gouvernement exerce les poursuites les plus rigoureuses contre les citoyens suspectés de carlisme; 5 à 6,000 royalistes ou réputés tels, et parmi eux un grand nombre d'anciens volontaires de ce nom ont reçu l'ordre de quitter la capitale.

— L'absence de nouvelles plus fraîches de l'armée, donne lieu à une foule de conjectures, on parle de la poursuite très chaude de la bande de Gomez par le brigadier Alaix, mais on ne précise pas si le chef carliste a pris la direction des montagnes de Tolède, où s'il s'est enfilé du côté de l'Andalousie. On attend ici les prisonniers faits dans l'affaire de Villa-Robledo, mais on exprime hautement le regret que le général Alaix n'ait pas profité de l'état d'indiscipline et de déroute de la cavalerie ennemie, pour disperser plus complètement cette bande.

combrer le piano des virtuoses de salon de *favorite songs*. Son mérite unique est la facilité. Après cela, ne lui demandez point d'idées originales ou gracieuses, sublimes ou fines : il imite, c'est son métier. Il imite ou il pille le compositeur en vogue, Mozart, Rossini, Auber, Spohr, tous en un mot. Mais en voilà plus qu'il n'en faut sur son compte. Bishop, de l'aveu même des critiques de son pays, a déparé une fête dont Handel, Haydn, Beethoven, Weber, Neukomm, Marecchio, Cimarosa, Rossini, etc., ont fait, du reste, digne-ment les honneurs.

Par une suite du travers britannique qui veut qu'une fois en frais d'art ou de gourmandise, on s'en donne amplement pour compenser les temps d'abstinence, cette matinée avec Haydn et Bishop n'a pas encore satisfait l'appétit musical des dilettanti de Manchester. Après l'oratorio pieux à l'église, on a eu le concert profane au théâtre. Puis, la même distribution des choses s'est répétée les jours suivants. En tout huit concerts du matin et huit concerts du soir. Le vendredi 16 a clos la série.

C'était le grand jour. Le matin, on a entendu *Mont des Oliviers* de Beethoven, morceau d'élite qui brille de toutes les éminentes qualités de son auteur. Braham, le doyen des chanteurs de l'Europe, a chanté ensuite l'hymne de Martin Luther, rajeuni dernièrement avec tant de succès par l'auteur des *Huguenots*. La voix du vieux Braham n'a pas entièrement perdu l'âge son éclat et sa souplesse jadis si renommés dans les trois royaumes. Aussi a-t-il été bruyamment applaudi, le *bis* des Anglais. On a fait bon accueil également à son accompagnateur, M. Wilkinson, organiste de la ville, qui ne le cède en habileté à aucun organiste d'Angleterre, riche d'ailleurs en hommes distingués pour cette spécialité.

Je ne sais si le théâtre de Manchester est mieux approprié à sa

Une correspondance officielle de Grenade, en date du 20 dans la soirée, porte qu'une émeute avait éclaté dans cette ville contre le général Quiroga. Le 2^e bataillon, connu sous le nom de *Bomberos* (artilleurs), de la garde nationale, a proféré des cris séditieux. Déjà à diverses reprises on avait entendu dans les rangs circuler des menaces de mort et le cri de meure Quiroga, lorsque 50 carabiniers se présentant avec assurance devant les émeutiers ont rétabli l'ordre. Une commission militaire, rétablie par les soins de Quiroga, siège en ce moment; elle va s'occuper activement d'instruire le procès et de prononcer le jugement des perturbateurs.

— On nous donne comme certain que le gouvernement anglais met cent mille fusils à la disposition de la reine Christine. (J. du Commerce).

Nous avons recueilli, dit le *Temps*, quelques nouveaux détails sur la maladie et les derniers moments de Mme. Malibran. Nous nous exprimons de les transmettre à nos lecteurs, persuadés qu'ils accueilleront avec intérêt tout ce qui se rattache au souvenir de celle qui vient d'être enlevée si jeune à nos plaisirs, à nos applaudissements, à nos sympathies.

Mme. Malibran est morte d'une iséralgie avec sur-excitation au cerveau, c'est-à-dire, d'une affection nerveuse, dont les effets sont de causer le rire et les larmes sans motif.

Arrivée le 11 septembre à Manchester, Mme. Malibran s'informa de l'hôtelier où devait descendre Lablache, afin de se trouver près de lui pendant le séjour qu'ils devaient faire dans cette ville de commerce. Le propriétaire de Royal-Hôtel vint au-devant d'elle, et jaloux de loger la célèbre cantatrice, il l'assura de la prochaine arrivée du buffo par excellence, qu'il lui promit pour voisin. Mais Lablache était déjà descendu à l'hôtelier de Mosley Arms, où la virtuose s'empressa d'aller rejoindre son camarade.

Le lendemain de son arrivée, en petit comité, Mme. Malibran chanta le soir, avec une verve surprenante, quelques-unes de ses dernières compositions musicales. Elle déploya une gaîté si folle dans cette soirée, et se fatigua tellement, que M. de Bériot, son mari, voulut, mais inutilement, l'empêcher de continuer, en lui disant: « Prends garde, tu feras une maladie, ton état n'est pas naturel. » En effet, quelques heures après, elle était fort abattue et presque anéantie.

Cet état de souffrance ne l'empêcha pas de paraître le 13 aux deux concerts du Festival. Le matin à l'église, le soir au théâtre, elle déploya une énergie surprenante, mais elle s'évanouissait après chaque morceau.

Le 14, des symptômes spasmodiques plus prononcés la suivirent aux deux concerts; elle riait d'abord et pleurait ensuite sans pouvoir s'en empêcher. Au concert du soir, un duo qu'elle chanta divinement avec Mme. Caradori fut unanimement redemandé. Mme. Malibran ne voulut pas qu'on présentât d'excuse; elle répéta le morceau, et, à peine achevé, elle tomba sans connaissance dans la coulisse.

Les membres du comité, effrayés de ces symptômes, envoyèrent chercher un médecin anglais qui ordonna une abondante saignée. Lablache était présent: connaissant le tempérament nerveux de Mme. Malibran, il insista à plusieurs reprises, pour que la saignée ne fût pas opérée. La malade répétait en anglais, les observations de l'artiste au docteur, qui répondit: « Dites à M. Lablache qu'il se mêle de chanter et non de guérir. » Et Mme. Malibran fut saignée.

Après cette opération, Mme. Malibran n'eut plus assez de forces pour supporter la voiture qui, du théâtre, devait la conduire à l'hôtelier; on la plaça sur un brancard: dans la nuit le délire le plus violent s'empara d'elle, et pendant ses moments d'absence elle appelait Lablache, se rappelant sans doute le conseil qu'il avait donné d'empêcher la saignée.

Depuis cet instant, l'état de la malade a toujours été empirant; elle fit appeler un médecin homœopathe qui lui inspirait la plus grande confiance, M. Bellomini; le médecin novateur administra immédiatement des remèdes, mais sans succès; le délire reprit par intervalle et toujours avec plus de violence; Mme. Malibran succomba le 23 septembre, après huit longs jours d'agonie.

destination. Il est certain toutefois que les artistes du festival y ont obtenu plus de succès encore qu'à l'église. Peut-être cela vient-il de ce que les amateurs y avaient apporté des sens disposés aux émotions gaies et douces, de préférence aux émotions graves et sévères. Sans être injuste envers Handel et Spohr, ils ont préféré Rossini et Cimarosa. On leur a surtout donné un délicieux concert en ce genre, le 14 septembre. Une symphonie de Mozart; un concerto de violoncelle, par Lyndley, artiste dont la réputation est européenne. Non plus *andré Nozze di Figaro*, par Lablache, ce bouffe si spirituel et si entraînant; un sextor où figuraient Dragonetti, la première contre-basse du monde, et Nicholson, flûtiste, qui ne le cède en rien à Dronet ou Tulou, le quintette du *Turco in Italia*: *O guardate che accidente*, rendu par madame Carradori, mademoiselle Assandri, M. M. Yanhoff, Lablache et Philipps: voilà de quoi faire venir l'eau à la bouche au dilettante le plus difficile. Un triste incident est venu pourtant troubler le cours de ces exquises jouissances. Madame Malibran, qui, la veille, avait chanté avec toute sa verve, avec toute sa supériorité habituelle, est tombée subitement malade. On est venu l'annoncer au public. Il lui fallait une consolation. On lui a offert de Bériot, le mari de l'artiste indisposée, et son violon. Vous savez que c'est un des instruments les plus merveilleux de notre époque. Il a, cette fois, comme d'ordinaire, enlevé tous les suffrages par la grâce et l'énergie de ses accords.

Bien des gens, n'oublions pas de le faire observer, n'étaient pas venus à Manchester pour la musique seulement. A ceux-là, il fallait d'autres plaisirs, la danse, entre autres, et aussi le ballon de M. Graham. L'ascension de cet aéronaute, spectacle majestueux que le duc de Brunswick, pour cette fois, s'est contenté de regarder de loin a été le signal de réjouissances finales. Parti en ballon à sept heures du soir, M. Graham est allé descendre, en trente minutes, à onze

BELGIQUE.

Bruxelles, 3 octobre (trois heures). — La bourse est très calme, les fonds espagnols soutiennent leurs cours, l'actif est resté depuis l'ouverture jusqu'à présent à 24 argent 24 1/8 papier sans variation point de vendeurs au-dessous.

Après la cote, l'actif reste 24 argent. Cours officiel des actions: *Espérance* 124; *Librairies Hauman* nominative 106 P.; *Brasseries* 108 P. On ne connaît pas la cote de Londres de samedi; le mauvais temps a intercepté les communications télégraphiques avec Anvers.

Paris, 2 octobre. — La petite bourse de Tortoni aujourd'hui avait beaucoup moins de confiance dans la victoire du brigadier Alaix, on se disait que Gomez vaincu complètement tant de fois avait reparu et que la nouvelle qui le rejetait dans les montagnes d'Alcaraz avait au moins besoin de confirmation, d'après des correspondances particulières, et que l'on se communiquait avec une sorte de mystère, il serait plus près de Madrid que jamais.

On paraît persuadé à la bourse depuis la rentrée des doctrinaires au ministère qu'il ne sera plus question de la réduction de la rente 5 pour cent, et que le cabinet du 6 septembre s'appuiera sur la gravité des événements d'Espagne pour s'opposer à une mesure qui doit rendre nécessaire au trésor des sommes immenses afin de rembourser, ceux qui refuseraient de convertir leurs rentes. Cependant nous pouvons annoncer d'une manière positive que l'on s'occupe activement au ministère des finances des préparatifs nécessaires à l'accomplissement de cette mesure, et que le ministère a décidé de prendre l'initiative dans cette question et de proposer lui-même un projet de réduction.

AFFAIRE DU LUXEMBOURG.

Depuis trois mois les journaux allemands ont souvent parlé des délibérations de la Diète Germanique, sur l'exécution des arrangements territoriaux de la conférence de Londres, en ce qui concerne le Luxembourg.

La correspondance centrale de Paris, nous fournit la pièce suivante, comme traduction littérale de la résolution prise unanimement par la Diète, le 18 août de cette année.

Il nous reste à connaître la réponse du roi Guillaume et la décision définitive des cours germaniques auxquelles cette résolution a dû être renvoyée.

1^o De faire transmettre à S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, par son ambassadeur auprès de la Diète, que la Diète Germanique ne peut donner son consentement à la cession d'une partie du grand-duché de Luxembourg sans indemnité territoriale; mais qu'en considération de la déclaration faite par les agnats de la maison de Nassau, ladite diète est disposée à consentir à la cession de la partie du Luxembourg, indiquée dans l'article 2 de l'acte de séparation du 15 octobre 1831, contre l'échange territorial, indiqué dans l'article 4 de cet acte, sous la condition qu'il soit imposé au gouvernement belge l'obligation de ne pas construire de fortifications dans la partie du grand-duché qui lui sera cédée, et surtout de ne jamais fortifier la ville d'Arden.

2^o La stipulation et fixation de l'indemnité territoriale à accorder à la confédération dans le Limbourg, est réservée à une négociation particulière entre la confédération et S. M. Néerlandaise, conformément à l'art. 5 de l'acte de séparation; cependant, d'après ce principe, que ce territoire (qui sera réuni au territoire fédéral tout-à-fait de la même manière que la partie cédée du Luxembourg) soit, autant que possible, choisi pour le mieux des intérêts de la confédération, sous le rapport de la contiguïté et de la ligne défensive, quand même il ne saurait offrir une compensation complète sous le rapport de l'étendue et de la population.

— On lit ce qui suit dans le *Mercure Belge*, arrivé ce matin.

Hier les deux réunions de Lloyd ont été très-agitées: la première par le bruit mensonger de la concentration d'un corps hollandais, sur nos frontières de Flandres; la seconde, par l'arrivée d'un courrier extraordinaire apportant des nouvelles connues ici la veille ou du moins depuis le matin.

On nous rapporte que dans la soirée deux spéculateurs de caractère très-différent, l'un étant constamment mystérieux, et l'autre se laissant souvent deviner avant de parler ou d'agir, ont réuni leurs efforts pour exploiter les dépêches arriérées du courrier extraordinaire; ces manœuvres paraissent

lieues de la ville, et, prenant aussitôt une chaise de poste, il est entré à neuf heures et demie; dans la salle du bal, au grand étonnement des commissaires, qui donnaient un dernier coup-d'œil à leurs préparatifs.

— Le *franc-ball* est un raffinement de la prudeur britannique. Ce n'est pas vil, pétulant, passionné comme le carnaval de Venise ou de Milan. D'abord, le masque lui manque, le masque sans lequel il n'y a ni laissez aller, ni tutoiement, intrigue, ni quiproquo. Puis l'imagination des anglais n'a pas été jusqu'à inventer des types plaisants ou spirituels, comme Arlequin, Polichinelle, Pierrot, Jeannot, et toutes les créations burlesques de l'esprit italien, ou français. Leur clown, le seul qui soit de la famille des précédents, est abandonné au peuple, car le bon ton le réprouve. Le bon ton d'outre-Manche, empruntant aux méridionaux leurs folles mascarades, a voulu les discipliner sous la férule des bienséances. On se déguise tant bien que mal, pour imiter les Vénitiens; mais on ne se déguise pas, comme eux pour faire de l'amour ou de la satire. Cela pourrait dégénérer en licence. Le seul avantage qui reste à ce travestissement avorté est celui de modifier le costume de tous les jours, au gré d'un caprice de coquetterie masculine ou féminine. Ensuite les gens qui ont quelque esprit, ou plutôt la prétention d'en avoir, se fatiguent pour adapter leur dialogue d'une nuit au caractère du rôle qu'ils se sont imposé. On se donne de la contrainte au lieu de plaisir. Tel est le *franc-ball*.

Pour le spectateur, cependant, celui de Manchester pouvait offrir un assez beau coup d'œil. La variété des costumes et la bigarrure des couleurs récréent les yeux. Rien au contraire n'est plus triste que nos bals d'apparat avec des hommes tous uniformément en habit noir. J'aime mieux voir sauter pêle-mêle le rouge et le jaune, le blanc et le violet, le rose et le bleu, et tout cela devant sauter de grand cœur dans ces vastes galeries, au bruit de cinq orchestres distribués

sent avoir échoué devant le bon sens des personnes que l'on voulait circonvenir, et qui tenaient pour moins alarmantes les mêmes nouvelles transmises par la voie ordinaire, que le *Mercure belge* avait publiées six heures avant le déboîté du courrier à franc-étrier. Il paraît aussi que les frais de course, les dépenses d'imagination des deux meneurs, seront à peine couverts par les bénéfices réalisés. Ce mécompte est peut-être une juste punition infligée à la ruse. L'assemblée a ri des manœuvres, nous sommes désarmés. Cependant, il est bon de prémunir les crédules contre des pièges de ce genre, on en fait un abus scandaleux, et, pour réussir, ceux qui les emploient ne calculent jamais si leur conduite peut ou non ruiner des tiers trop confiants.

— Pendant l'orage du 28, la foudre est tombée sur une ferme de Pommereul (Hainaut) qui a été réduite en cendres ainsi que la récolte qui s'y trouvait renfermée. La perte est évaluée à 50,000 fr. Rien n'était assuré.

— Une indignité, à laquelle personne ne croirait si on ne pouvait la vérifier soi-même, c'est que le marchand d'estampes, de la Montagne de la Cour, expose à sa croisée les caricatures très-ridicules de Mme. de Bériot et de son époux, modelées en plâtre, caricatures qui excitent l'indignation de tout ce qui a un cœur honnête.

LIÈGE, LE 4 OCTOBRE.

Les travaux du pont de la Boverie ont été poussés avec activité. Les voûtes sont fermées, et on assure que l'on passera sur le nouveau pont le 20 de ce mois.

Il est arrivé aujourd'hui 411 militaires du 11^e régiment d'infanterie de ligne. Ils viennent déposer leurs armes et leurs effets. Ils vont en congé. Ils doivent loger deux jours chez l'habitant.

La 14^e batterie d'artillerie montée, sous le commandement de M. le capitaine Drossés, arrivera le 6 de ce mois dans notre ville. On croit qu'elle sera casernée le même jour aux Ecoles.

Plusieurs élèves appartenant aux communes environnant la ville, se sont fait inscrire à l'École normale primaire. On remarque même, parmi les élèves inscrits, des instituteurs de la province de Namur, de Limbourg et de Brabant.

Tout présage le succès de cette importante institution due aux soins réunis de l'autorité communale et de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire.

Les cours ont recommencé, ainsi que nous l'avons annoncé, lundi 3 octobre. On se fait inscrire chez le directeur, M. Stapper.

On parle de plusieurs réclamations adressées au conseil provincial contre les opérations électorales de plusieurs cantons. Le bruit avait aussi couru qu'on en élevait contre celles de la ville de Huy, au sujet de la nomination de M. Lhonneux. Il paraît qu'après mûr examen on y a renoncé, on ne pouvait en effet les appuyer d'aucun motif valable.

— Les journaux français annoncent l'arrestation, sur différents points, d'individus réunis se livrant à la fabrication de fausse monnaie.

— On mande ce qui suit:

— Dans la matinée du 30 septembre dernier, les brigadiers de la douane J.-A.-J. Pasquay et N. F. Bastin avec le préposé L. G. Nedée, placés sous la direction du lieutenant Beer, à Hamont, province de Limbourg, sont parvenus en poursuivant une trace de fraude, à saisir dans une étable d'un habitant de la commune de Wychmael, canton de Peer, hors le rayon des douanes, à 3 lieues du territoire hollandais, sept bœufs et une vache, évalués à 1,200 francs, introduits la nuit précédente en fraude de la Hollande.

— On apprend que M. d'Hanens a reçu du ministère de l'intérieur, le 28 septembre dernier, l'information que la commission des ingénieurs a approuvé l'exécution de la route entre le Fond-de-Gotte et Prayon par le Fond-de-Forêt, dont il a demandé la concession le 29 avril dernier.

— La chambre du conseil du tribunal civil étant à Liège, par ordonnance du 1^{er} de ce mois, déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre Jean Guillaume Wadelaux, du chef de la prévention d'avoir assassiné la veuve Delpaire et Elisabeth Wadelaux, à Bolland.

sur leur longueur et jouant de neuf heures du soir à six heures du matin, des *country-dances* nationales, des *réels écossais*, des quadrilles français, des valse allemandes et même des galops hongrois, car la chaîne turbulente à laquelle Mazurier et Mimi Dupuis ont donné le branle, il y a dix ans, sur les planches de la Porte Saint-Martin, s'est depuis étendue à tous les salons de l'Europe, qui tombillonnent à qui mieux aujourd'hui. Pour sa part, Manchester a été ébranlé par une ronde de 5,000 danseurs.

Mais l'incident le plus gigantesque de cette nuit, c'est le souper. Figurez-vous donc 5,000 hommes, non 5,000 Anglais, affamés par un galop de cinq ou six heures. A l'œuvre, cuisiniers et sommeliers. L'ordonnateur a commandé. Ils exécutent. Voici 2,000 pâtés de veau, 2,000 assiettes de *sandwiches* (tartines de viande à la moutarde), 500 livres de raisins, des boisseaux de prunes, de pommes et des poires par centaines, 65 pièces montées, 65 ananas, des milliers de glaces, de gelées et de crèmes, plus 4 muids Xérés ou de Porto pur avec 6 muids de negus, espèce de punch au vin. Je vous réponds qu'on a copieusement bu, et solidement mangé à Manchester, le 16 septembre dernier.

J'ai fait la part de la musique et de la bonne chère; il me reste à établir celle de la charité. On évalue à 16 mille livres sterling (400,000 fr.) le montant des recettes perçues à la collégiale et au théâtre, déduction faite des frais en tout genre. C'est une magnifique aumône! Tourne-t-elle au profit des pauvres, ou va-t-elle grossir le trésor de la fabrique? Je ne sais pas au juste. Si ma dernière supposition était exacte, ce dont je me plais à douter, il resterait un paragraphe à ajouter au Bill de réforme de l'église établie. Elle est bien assez riche vraiment pour payer la musique, laquelle peut lui être utile, au lieu de la faire contribuer à l'arrondissement du revenu de ses évêques et de ses doyens.

DES ÉLECTIONS.

Par une autre ordonnance du même jour, elle a renvoyé les sieurs Édouard Wauters et Louis Danhez, devant la chambre de police correctionnelle, comme prévenus de s'être réciproquement portés des coups le 10 septembre dernier et de s'être respectivement faits des blessures le lendemain.

(J. de la Province.)
— Pendant le mois de septembre dernier, il est sorti 130 navires du port d'Anvers, savoir: belges, 25 chargés et 4 en lest; étrangers 47 chargés et 54 en lest.

— On écrit de Gand, 2 octobre:
« Aujourd'hui à dix heures et demie, on a proclamé les noms des 18 tisserands, domiciliés dans les villages de la Flandre orientale, qui pendant le cours de l'année ont porté au marché de Gand le plus grand nombre de pièces de toiles, remarquables par leur bonne qualité, et la probité du tissage. »

— On lit dans le *Libéral du Nord*, journal de Douai:
« La concurrence entre deux diligences qui vont d'ici à Valenciennes est devenue tellement vive, que le prix de la voiture est descendu de 4 fr. 50 c. à 1 fr., et que l'un des deux concurrents dit à qui veut l'entendre qu'il va s'en rapporter à la générosité publique. Tel est le résultat de notre industrie. »

— Depuis quelques jours, les dames du sérail impérial se sont montrées pour la première fois en public; le sultan leur avait, dit-on, ordonné de donner l'exemple aux autres dames de distinction de l'empire en cessant de se tenir enfermées dans les harems. Que le sultan Mahmoud vive encore longtemps et l'émancipation de la femme musulmane est certaine. Le voile qui cache sa beauté éclatante tombera. Au bal donné hier au palais de Tschiragan, le jeune prince Nizzamedin a dansé avec la fille aînée du roi de Circassie et le prince polonais a eu l'honneur de danser avec la princesse Shekerleb. »

— Le nombre des journaux expédiés samedi dernier par la poste de Londres s'est élevé à 74,000, c'est à dire que le nombre ordinaire des feuilles se trouvait dépassé de 30,000. (Standard.)

— Un épiciers de Glasgow a publié dans un journal du pays l'annonce suivante:

Je me suis aperçu que les remerciements que les marchands adressent à leurs pratiques pour la confiance qu'elles leur ont accordée par le passé, ne servaient le plus souvent à rien, c'est pourquoi je suis résolu de les remercier des faveurs qu'elles m'accorderont à l'avenir d'une manière différente.

Je possède une maison tout entière, qui consiste en une salle à manger, salon, bibliothèque, cuisine, lavoir, cinq chambres à coucher, cave, le tout éclairé au gaz, avec conduits d'eau et autres commodités, y compris un jardin attenant à la dite maison, planté d'arbres fruitiers, deux écuries, grenier à fourrage, etc., et je m'engage par ces présentes, et m'oblige à en faire présent à une de mes pratiques, tout aussitôt que j'aurai fait 150,000 ventes en détail, de l'importance de cinq shellings chacune (le savon et le sucre exceptés) dans mon magasin d'épicerie de Tronçate, n° 176, et dans ma cave à vins et spiritueux de Hutcheson Street, n° 10. Et cela ainsi qu'il suit:

Le nom de chaque acheteur pour une somme de cinq shellings sera immédiatement inscrit sur un livre ouvert *ad hoc*, et quand les 150,000 ventes seront effectuées, les 150,000 numéros correspondants aux noms des acheteurs seront placés dans une roue faite exprès, et je déclare de nouveau que le nom qui sortira de la roue indiquera celle de mes pratiques à qui je ferai présent de ma maison et dépendances, libres de tous frais et charges quelconques, et que si le gagnant préférerait de l'argent au lieu de la susdite propriété, je m'engage à lui payer une somme de 1,000 liv. sterl. (25,000 francs), sans déduction de 5 p. c. pour le prompt paiement.

Les marchandises vendues seront égales en qualité, respectivement aux prix, à ce qu'on peut acheter dans tout autre établissement.

SUITE DES ÉLECTIONS COMMUNALES.

Canton de Stavelot. — MM. François Herman, père; Ant. Dumont, père.

Canton de Loos. — MM. Charles Pitteurs, d'Ordingen; baron de Woetmont; d'Op Leeuw; Louis Raymakers, de Petit Jaminé.

Canton de Herck-la-Ville. — MM. Vandenhove, propriétaire et juriconsulte; Joseph-Polléus, juge-de-peace de Herck.

Canton de Peer. — M. Daels fils.

Canton de Beiringen. — MM. Alphonse de Villenfagne de Zolder; Ernest Caters, substitut du procureur.

Canton de Galoppe. — M. le baron de Loë et M. Pelzer.

Canton de Meersen. — M. Coenegracht de Ste Croix a été élu; le second conseiller élu par le canton est M. Schumakers ou M. Corten.

Canton de Ruremonde. — Guillaume Meyers, faisant fonctions de commissaire délégué; Pierre Petit, ancien membre des états, Robert Magnée, de Horn.

Venlo. — Bontamps, bourgmestre à Venlo.

Horst. — Baron de Weichs, membre de la députation; Steffens, juge de paix à Horst; Guillaume Meyers, président, A. Kellenaers, bourgmestre à Meerloo.

Maeseyck. — Max. Vlecken, bourgmestre, à Maeseyck; J. J. Smets, propriétaire, à idem.

Weert. — Ceyssens, notaire, à Weert, P. J. T. Beerenbroek, rentier, à Ruremonde.

Achel. — Missotten, notaire, à Achel.

Maestricht (Nord). — Emmanuel Coenegracht; Corten; à Beck; Schoonmakers, à Amby.

Canton de Heerlen. — De Lommessen, à Heerlen.

Sittard. — Pierssens, notaire, à Sittard.

Oirschot. — D'Ansembourg, fils; Kerkhoffs.

C'est chose singulière de voir avec quelle difficulté les idées les plus simples ont souvent peine à se faire jour et à pénétrer dans les esprits. Ainsi, par exemple, quand il s'est agi des élections provinciales, on disait, comme de raison, il n'est point ici question de politique proprement dite, mais d'administration, de travaux publics, de routes, de canaux, de comptabilité, de réglemens de police sur les chemins vicinaux, sur les incendies, etc. Toutes ces matières sont importantes; elles exigent des connaissances spéciales. Enquerrez vous donc surtout de savoir si les candidats qu'on vous présente ont les lumières, la capacité nécessaires pour gérer tant et de si graves intérêts. Quand un négociant cherche un commis, certes il n'acceptera et ne voudra employer comme tel, qu'un homme probe et possédant les connaissances qui peuvent le rendre utile; quand une société s'est chargée de l'exécution de quelques travaux publics, elle appelle pour les conduire les hommes de l'art qu'elle juge les plus propres à diriger ces mêmes travaux avec économie et activité; enfin, si vous avez un procès, vous vous adressez au juriconsulte que vous croyez le plus capable de bien défendre vos intérêts.

N'en devrait-il pas être de même pour les affaires publiques; là aussi n'est-ce point de travaux, de comptabilité, et d'application de loi qu'il s'agit? Et si par malheur les affaires du pays étaient confiées à des hommes inexpérimentés, qu'en arriverait-il? Ce qu'il arriverait sans doute, à vous négociants, si vous aviez choisi un commis sans probité ou inintelligent; à vous entrepreneurs, si vous aviez confié l'exécution de vos travaux à des mains ignorantes; à vous peut-être plaideurs, si votre procès avait été plaidé par un mauvais avocat. Mais c'est là une faute que l'on ne commettra point sans aucun doute. Pourquoi donc, quand il s'agit d'affaires publiques, ne se conduit-on pas, comme alors qu'il est question d'affaires particulières? C'est sans doute par la raison que le lien de la prospérité générale à la fortune particulière, n'est point reconnu de tous. C'est là donc le devoir de la presse de le rappeler sans se lasser jamais.

Nous l'avions déjà dit plusieurs fois, quand on s'apprête aux élections pour la représentation nationale, nous concevons la division des électeurs en deux camps. A la chambre des représentants est véritablement le théâtre des conflits politiques, là est le champ de bataille, où les opinions qui se disputent le gouvernement du pays peuvent obtenir la victoire. Mais aux états provinciaux; il ne peut s'agir de politique proprement dite, et certes les hommes qui veulent l'exécution sincère de la constitution, doivent le savoir; ce n'est point par les états provinciaux qu'ils peuvent espérer de faire triompher un système politique, c'est à la chambre des représentants qu'il faut se présenter pour cela, c'est là qu'il faut combattre, car c'est à elle seule à décider entre vous et vos adversaires. Si les états provinciaux cherchaient à se substituer à la représentation nationale, ils violeraient évidemment l'esprit de notre charte constitutionnelle.

Mais, dira-t-on peut-être, les états provinciaux tiennent les communes en tutelle, et s'ils étaient composés dans le sens d'une opinion politique, cette opinion aurait bientôt assujéti les communes à son jong. — A cela, nous répondrons encore une fois: les communes, comme les conseils provinciaux, n'ont point à s'occuper d'affaires générales, si elles veulent rester dans le cercle des attributions que la loi leur a tracé. Comment alors les conseils provinciaux pourraient-ils les atteindre sur ce terrain de la politique? D'ailleurs, cette objection ne nous rencontrerait point, puisque la thèse que nous défendons a pour but de prouver que les opinions politiques doivent être ici moins consultées que la probité et la capacité, et, dans ce cas, on n'a point à craindre de voir les conseils provinciaux peuplés d'hommes appartenant à un seul parti.

Nous ne cessons donc de le répéter, si les pouvoirs de l'état veulent rester fidèlement dans le domaine assigné par la loi à chacun d'eux, il est évident que les considérations d'opinion doivent venir secondairement en matière d'élections provinciales surtout. Nous disons secondairement, car ce serait trop exiger à notre époque que la politique fut tout à fait mise de côté. Mais enfin, elle doit être ici dominée par les intérêts puissants que nous avons souvent exposés.

Espérer la fusion des partis, c'est rêver sans doute une utopie. Plus de deux siècles ont passé sur la révolution d'Angleterre et les partis qui ont leur origine dans ce grand événement, sont encore palpitant d'activité et de vie dans le sein du pays. Mais les Anglais ont trop de bon sens pratique, pour faire intervenir la politique là où elle ne doit point apparaître. Nous avons vu les opinions se dessiner à l'occasion de la réforme, et chaque fois encore qu'il s'agit de cette grande question, la politique est seule consultée; mais en matières de commerce, d'industrie et d'affaires locales, les Anglais ne demandent point est-il *wigh*? est-il *tory*? Si nos souvenirs sont fidèles, nous avons vu dans une discussion assez récente, que les sympathies du dernier lord-maire de la ville de Londres, étaient pour cette dernière opinion, qui comptait bon nombre de partisans dans le corps des aldermann. Sans doute ces citoyens sont des hommes de haute capacité et les plus propres à bien administrer les immenses intérêts de la capitale de la Grande Bretagne.

En commençant ces réflexions, nous avons dit que les idées les plus simples se produisent avec une certaine difficulté, au milieu des passions politiques; elles commencent cependant à pénétrer chez nous, et la preuve en est dans nos dernières élections; nous aimons à constater encore ici que toutes les nuances d'opinions se sont accordées pour assurer la nomination au conseil provincial d'hommes dont la probité et la capacité étaient devenues évidentes pour tous les partis. — Nous disons que leur mérite était devenu évident pour tous les partis, car il y avait parmi ces hommes, des citoyens qui, dans une autre occasion, avaient été repoussés par les exagérations de la politique. C'est là un progrès dont nous avons tous à nous féliciter. Continuons dans cette voie.

PROVINCE DE LIÈGE. — Travaux publics.

Avis. — Mercredi 12 octobre 1836, à onze du matin à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères de diverses réparations à exécuter au pont des Arches, sur la Meuse à Liège.

On peut prendre connaissance du devis, à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.
A Liège, le 3 octobre 1836.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi 4 octobre 1836, 3^e représentation du 2^e mois d'abonnement. La deuxième représentation des DEUX REINES, opéra comique en un acte, musique de M. Monpou. Précédé de ELLE EST FOLLE, comédie-vaudeville en 2 actes de M. Mélesville. Le spectacle sera terminé par la MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, vaudeville en un acte de M. Bayard.

L'administration a l'honneur d'informer MM. les abonnés qu'elle vient de recevoir l'engagement d'un Laruette.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 3 OCTOBRE.

Naisances: 8 garçons, 5 filles.
Décès: 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes; savoir: Nicolas Delor, âgé de 38 ans, messager, rue Xhovémont, époux d'Anne Henriette Rouffart. — Paul Gérard Cartuyvels, âgé de 27 ans, docteur en médecine, faubourg Sainte-Marguerite, célibataire. — Marie Catherine Defel, âgée de 70 ans, journalière, rue de la Syréne, épouse en 2^e noces de Hubert Cabay. — Marie Jeanne Bouin, âgée de 66 ans, journalière, rue des Ecoilers, veuve en 2^e noces d'André Palate. — Elisabeth Meunier, âgée de 62 ans, journalière, rue Lulai. — Jeanne Boelen, âgée de 48 ans, propriétaire, faubourg St. Gilles, épouse de Jean Henri Lamarche.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.



CHIEN D'ARRÊT à VENDRE, n° 697, rue St. Séverin. 151



Les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un ENTIER de bonne race, propre à saillir, peuvent se présenter au château de WARFUSÉE. 128

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Le sieur HOTTEGINDRE a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vient d'arriver avec un convoi de CHEVAUX, propres à tout service, Hôtel Angleterre et Hôtel de Brabant, à Liège. 150

QUARTIER indépendant à LOUER. S'adresser rue devant St. Thomas, n° 285. 149

ON DEMANDE en location à Liège, une MAISON de 7 à 8 pièces ou un quartier indépendant. S'adresser à M. DOTÉE rue sur Meuse n° 447 à Liège. 137

UN JEUNE HOMME ayant déjà travaillé quelque temps sur un bureau, cherche à se placer. S'adresser au bureau de cette feuille. 99

INSTITUT D'ÉDUCATION,

PLACE DERRIÈRE St. PAUL, n° 515.

DIRECTEUR: M^r J. F. FRÉNAY.

La RENTRÉE des CLASSES est FIXÉE au LUNDI 10 octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, à l'Eglise primaire de St. Jacques. 145

INSTITUTION FRANÇAISE

POUR LES DEMOISELLES, RUE SUR MEUSE N° 385, dirigée par Mlle. A. PENASSE.

On y enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, la mythologie, l'analyse, et généralement tout ce qui concerne la langue FRANÇAISE.

Les ouvrages à l'AIGUILLE y sont également enseignés. Orner l'esprit des jeunes personnes des connaissances requises et leur cœur des qualités qui les rendent vertueuses, Tel est le but qu'on s'y propose et qu'on s'efforcera d'atteindre. 100

SOCIÉTÉ ANONYME

CORDAGES D'ALOES BRÉVETÉS.

Le seul magasin pour les provinces de Liège et de Namur, se trouve chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université, n. 263, à Liège.

Les prix sont inférieurs à ceux des cordes de chanvre. 6

DIX MILLE FRANCS, sont, en une, ou plusieurs parties, à placer sur hypothèques. S'adresser rue Pêcheurie, n° 1406. 10

A VENDRE SUR SAISIE.

(J'mets, comme inutile, le commencement de l'ancienne affiche, comprenant huit articles, pour passer à ce qui suit :)

9. — Une maison, avec cave, cour, puits, grange, étable à vaches, écurie, remise, boulangerie contenant un four, rangs de porcs, poulailler, commodité, deux jardins entourés de haies vives, bosquet et deux prairies arborées, appendices et dépendances, le tout ne formant qu'un ensemble, situé sur le grand chemin allant de Vieux-Walleffes à Borlez, de la contenance d'environ cent-dix sept perches sept-cent quatre palmes, tenu et occupé par les parties saisies. La maison, construite en briques et pierres, est couverte d'ardoises, l'étable, la grange, la boulangerie et l'écurie sont couvertes en tuiles, les autres bâtiments sont couverts d'ardoises, la grange est en briques et bois et les autres bâtiments en briques, les contours des portes et des fenêtres en pierres.

10. — Une prairie arborée, en lieu dit la Trixhe, de la contenance d'environ soixante-neuf perches trois cent vingt palmes exploitée par les parties saisies.

11. — Une terre labourable, en lieu dit Tige de la Hamende, de la contenance d'environ vingt-une perches sept cent quatre-vingt-dix-sept palmes.

12. — Une terre labourable, en lieu dit fond de la Hamende, de la contenance d'environ quarante trois perches, cinq cent quatre vingt quatorze palmes.

13. — Une terre labourable, aussi en lieu dit fond de la Hamende et de la contenance d'environ quarante trois perches, cinq cent quatre vingt quatorze palmes.

14. — Une terre labourable, en lieu dit à la Bourlotte, de la contenance d'environ soixante-neuf perches, sept cent cinquante une palmes.

15. — Une terre labourable, vers Viemme, de la contenance d'environ cent treize perches, sept cent quatre-vingt deux palmes.

16. — Une terre labourable, de la contenance d'environ trente neuf perches, deux cent trente cinq palmes.

17. — Une terre labourable, près du chemin de Liège, de la contenance d'environ soixante une perches, trois cent vingt palmes.

18. — Une terre labourable de la contenance d'environ trente perches, cinq cent treize palmes.

19. — Une terre labourable, au chemin qui tend à Vaux, de la contenance d'environ quarante trois perches, cinq cent quatre vingt quatorze palmes.

20. — Une terre labourable, assez près dudit chemin qui tend à Vaux, de la contenance d'environ vingt-six perches.

Ces dix dernières pièces de terres labourables sont exploitées par Gérard Modave, de Borlez.

21. — Une petite maison, avec un rang de porcs, bâtis de terre et bois, et couverts de chaume, une petite cour, occupés par la veuve Jacques, le tout de la contenance d'environ quarante aunes, et une autre petite maison avec une écurie, bâties en briques, terre et bois et couvertes de chaume, une petite cour, occupées par Henri Jacques et de la contenance d'environ quarante aunes, un jardin légumier, de la contenance d'environ quatre perches et trente cinq aunes, y compris la superficie de tous les bâtiments et cours susdits; une prairie plantée d'arbres fruitiers, de la contenance d'environ vingt-une perches soixante dix-neuf aunes, un enclos en culture, de la contenance d'environ dix-sept perches et quarante-trois aunes. Le jardin, la prairie et l'enclos, sont détenus et exploités en commun, par la veuve Jacques et son fils Henri Jacques.

Tous les immeubles composant le présent article, divisé en plusieurs parties, ne forment qu'un ensemble d'environ quarante-trois perches et cinquante-sept aunes, entouré de haies vives, excepté du côté du chemin.

Tous les immeubles désignés ci dessus, aux articles neuf et suivants, jusqu'inclus le vingt-unième, sont situés dans la commune de Borlez, canton de Bodegnée, district communal et arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège.

22. — Et finalement une terre labourable, en lieu dit barbe d'or, de la contenance d'environ cent trente perches, sept aunes, quatre vingt deux palmes, exploitée par telit Gérard Modave, de Borlez, et située dans la commune d'Aineffe, audit canton de Bodegnée, district communal et arrondissement judiciaire de Huy.

Les immeubles désignés ci dessus, sous les articles neuf et suivants jusqu'inclus le vingt deuxième, ont été saisis, avec leurs appendices et dépendances, à la requête dudit B. r. thelemi Dewandre, substitut du procureur royal, demeurant à Liège, également sur les dits Pierre Joseph Dejardin, notaire et bourgmestre de Borlez, et Marie Anne Modave, son épouse, demeurant ensemble audit Borlez, par procès verbal du même huissier Goujon sous dates des six et sept mars dix huit cent vingt huit, savoir, les articles neuf et suivants jusqu'inclus le vingtième, le six mars susdit et les articles vingt-un et vingt-deux le lendemain, jour de la clôture.

Trois copies entières du même procès verbal de saisies, des six et sept mars susdits, ont été laissées, avant l'enregistrement, le sept mars susdit, l'une à Henri Joseph Barthels, greffier du juge de paix dudit canton de Bodegnée, une autre à Nicolas Hamoir, assesseur de ladite commune de Borlez, et la troisième à Walthère Renwart, premier assesseur de ladite commune d'Aineffe, et ils ont, tous trois, visé en même tems l'original dudit procès-verbal de saisie des six et sept mars, qui a été enregistré à Huy, par Stellingwerff, le huit même mois de mars, et transcrit le même jour, huit mars, tant au bureau des hypothèques à Huy, qu'au greffe du tribunal civil séant à Huy.

Le premier lot sera composé des quatre premiers articles ci-dessus, le second des quatre articles suivants, le troisième des articles neuf et dix, le quatrième des articles onze inclut vingt, le cinquième de l'article vingt-un et le sixième de l'article vingt-deux et dernier.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à l'adjudication publique de tous les immeubles saisis

par lesdits procès verbaux des trois, quatre, six et sept mars dix huit cent vingt huit, aura lieu à l'audience du tribunal civil séant à Huy, le six mai dix-huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin.

M^r Henri Antoine Sacré BASTIN, avoué au même tribunal, demeurant audit Huy, y patenté, par la régence pour 1827, le 15 décembre, même année, art. 156, n^o 56, et ayant fait déclaration pour l'année suivante, occupe pour le saisissant sur toutes les saisies prémentionnées.

S. BASTIN, J. C. et avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire des immeubles compris sous les numéros neuf et suivants ci-dessus, a été faite à l'audience publique dudit tribunal civil séant à Huy, le huit juillet dix huit cent vingt huit, aux prix savoir : de deux mille cent seize francs et quarante-cinq centimes (mille florins des Pays-Bas), pour le lot composé des articles neuf et dix; — de douze cent soixante-neuf francs et quatre-vingt cinq centimes (six cents florins des Pays-Bas), pour le lot composé des articles onze inclut vingt; — et de deux cent onze francs soixante-cinq centimes (cent florins des Pays Bas), pour le lot composé de l'article vingt-deux et dernier, sommes auxquelles ledit Dewandre, alors poursuivant, les avait mis à prix.

L'adjudication définitive de ces immeubles, ayant été fixée au quatorze octobre dix huit cent vingt huit; par jugement du même jour, enregistré le vingt un suivant, elle fut, à la demande des parties saisies, postposée au vingt-six novembre suivant où, encore à leur demande, elle fut remise indéfiniment.

Par jugement du dix-sept septembre dix huit cent trente six, enregistré le vingt-un suivant, le même tribunal civil, séant à Huy, a subrogé M. Joseph Marie Louis Baron de Potesta, sénateur et bourgmestre de la commune des Walleffes, y domicilié, arrondissement judiciaire de Huy, créancier hypothécairement inscrit, dans les poursuites dudit M. Dewandre sur la saisie prémentionnée faite les six et sept mars dix huit cent vingt huit, quant aux objets autres que ceux compris sous les articles dix-sept, dix-huit et vingt-un ci-dessus, et l'adjudication définitive a été fixée au six décembre suivant.

En conséquence, l'adjudication définitive des immeubles compris dans ladite subrogation aura lieu, sur les poursuites dudit M. de Potesta, à l'audience publique du tribunal civil séant à Huy, le six décembre 1836, à neuf du matin.

Le dit M^r Bastin, demeurant rue susdite, numéro onze, muni de patente à lui délivrée, en sa qualité d'avoué, par la régence de Huy, pour dix huit cent trente six, sous date du quinze septembre même année, article 212, numéro 15, occupe pour le dit M. de Potesta, poursuivant l'adjudication définitive.

Les frais des poursuites faits par le précédent poursuivant étant acquittés, les adjudicataires n'auront à payer en frais que ceux des poursuites dudit de Potesta depuis et compris le dix neuf juillet dix huit cent trente six, jusqu'inclus l'adjudication définitive, et ceux adjugés au précédent poursuivant par le jugement prémentionné du dix-sept septembre, les uns et les autres comme c'est réglé par le cahier des charges.

S. BASTIN, avoué. 147

VENTE DE BOIS SCIÉS.

Le 12 octobre 1836, une heure, on vendra à l'enchère, dans le chantier du sieur STASSART, à Abin, près de Huy, une forte partie de BOIS SCIÉS, consistant en planches, feuillots, quartiers doubles et simples de 6 à 20 pieds, parmi lesquels une partie a de 4 à 6 années de sciage 1^{re} qualité, horrons, posselets, fongues, 10 à 12 mille pieds de wères et terrasses; le tout en chêne.

Planches de bois blanc et de hêtre.

A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 153

BELLE VENTE DE RASPE ET BALIVEAUX.

Le 20 octobre 1836, à 10 heures du matin, M. le baron DE RONEN du Font-Baré, rentier à Lamotte, fera vendre à l'enchère en la demeure du sieur MARIE, cabaretier près de la chapelle de Rausa : 10 boniers 2 verges grandes de raspe, de toute essence, divisés en 10 portions, croissant dans son bois de Fagne-Rausa, près de Lapape, commune d'Amay, rive droite.

Cette raspe, âgée de 18 ans, contient presque tous étançons et forme la plus belle raspe des environs.

Aussitôt après la vente de raspe, on se rendra dans l'udit bois de Fagne Rausa pour y vendre les baliveaux croissant sur les coupes dont le taillis a été vendu les années précédentes.

A CRÉDIT. 152

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser l'industrie nationale.

Administration des forêts. — 5^e Maîtrise.

On donne avis que la vente des COUPES de TALLIS, ordinaire 1837, au bois de VAL-ST. LAMBERT, province de Liège, et dans la forêt de HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le jeudi 6 octobre 1836, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège par devant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations, et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prémentionné et à St. Trond, au bureau du maître particulier des forêts de la dite société. 106

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

En vente chez H. DESSAIN, Imprimeur-Libraire,

Place St Lambert :

Cahiers d'écriture cursive (24 exemples, prix 60 cmes.
Tableaux de dessin linéaire (10) 90 "

Cartes géographiques d'Europe et de Belgique, 30 "

MM. les instituteurs jouissent sur ces publications, comme sur toutes les autres, d'une remise de 10 p. c.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MERCREDI 5 octobre 1836, à onze heures du matin, M^r DUSART, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, UNE MAISON, située à Liège, rue derrière le Chœur St. Paul, n^o 153, avec cour, fournil, etc. Elle est en très bon état et son loyer de 500 fr. est susceptible d'augmentation.

S'adresser en l'étude dudit notaire, où les titres sont déposés. 97

VILLE DE LIÈGE.

Ecoles communales gratuites.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que la réouverture des quatre écoles communales de garçons, de l'école du soir, des écoles de filles dans les quartiers de l'Est et de l'Ouest, et des écoles gardiennes à Ste. Barbe, à St. Pierre et aux Récollets, aura lieu lundi 3 octobre prochain.

Les écoles de filles des quartiers du Sud et du Nord et les écoles gardiennes qui y sont annexées, dont la création a été décidée par le conseil communal, s'ouvriront la première le 3 et la seconde le 15 octobre.

On peut se faire inscrire pour la première au local des Clarisses, chez Mlle. Leroy, institutrice, et pour la seconde chez Mlle. Guillemain, à la maison n^o 305, à la porte Vivegnis.

Liège, le 28 septembre 1836.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 2 OCTOBRE.

Dettes actives,	52 15/16	Espagne, Ardois,	24 A
Billets de change,	24 1/4	Fassive,	7 5/8 A

ANVERS, LE 3 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	PARIS. Cert. Falc.	90 1/4
Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0
Emp. de 48 mill.	99 3/8 1/2	à An. 1834.	98 5/8 9/8 A
HOÛL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUXAIGNE. Métalli.	100 3/4		
Lots de fl. 100.	000 0/0	Amst., c. jours.	5 8 1/2 p. P
de fl. 250.	4 1/2	Rotterd., Idem.	5 8 1/2 p. P
de fl. 500.	680 00	Paris, Idem.	1 8 1/2 p. P
POLOC. Lots fl. 300.	114 0/0	2 mois.	fl. 3 1/2 p. P
fl. 500.	131 0/0	Lond. p ^r Estr. c. j.	39 1/2 1/2 A
BRÉSIL. E. à L. 1824	82 0/0	2 mois.	39 8 0/0 P
ESPAÛ. Emp. 1834.	21 1/4	Ham. p ^r 40 Hb. c. j.	35 3/16
D. dif. 1834.	0 0/0	2 mois.	34 7/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	1 1/2 p. c. p. c.
Dettes diff.	9 1/2		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été avec peu d'affaires à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 24 1/8 1/4 3/8 1/2 3/8 1/4 et resté 24 1/8 A. Primes à un mois 28 dont 1 p. c.

BRUXELLES, LE 3 OCTOBRE.

Dettes actives.	51 0/0	A. Chemin de fer.	402 0/0 A
Emp. R. fin cour.	99 1/2	P. Fourm. des Vennes.	000 0/0
Emp. de 30 mill.	92 1/2	P. Chatelineau.	146 0/0 A
Emp. dec. v. 1832.	100 0/0	P. St-Léonard.	119 0/0 P
Act. Société Gén.	875 0/0	A. Verreries Charleroi	119 1/2 A
So. de Com. de civ.	143 0/0	P. Espérance.	124
Ban. de Belgique.	124 0/0	P. Dette active. Hol.	51 1/2 A
So. du c. de S.-O.	110 0/0	P. Synd. d'amort.	00
S. Hauts-Four.	149 0/0	A. Lost. r. av. coup.	00 0/0
Banq. fonc.	101 0/0	A. inscrip.	96 3/4 P
S. du Cha. Flenu.	145 0/0	A. Métalliques.	101 0/0
Wasme-Hornu.	104 0/0	P. Naples.	90 1/2
Sclassin.	130	P. Emp. Ard. 1835.	24 0/0 P
Société nationale.	135 0/0	P. D. différée.	40 0/0 A
Levant de Flenu.	113 0/0	P. Id. 1835.	0 0/0
Charb. d'Ougrée.	118 0/0	A. Brésil Rotsch.	82 0/0 A
Sars-Longchamps.	117 0/0	A. Rome.	98 3/4 A

VIENNE, LE 24 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/4. — Actions de la banque, 1324 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 3 OCTOBRE.

VENTES.

Sucre brut. — Affaires de peu d'importance vu l'atteinte de la vente publique de 792 caisses, annoncé pour le 7 courant.

Café. — On a cité 200 balles Brésil à 31 3/4 cents, 100 b. Batavia à 32 3/4 cents.

Bois de teinture — Le campêche a été recherché, il s'en est traité environ 30,000 kilos coupe St-Domingue, de fl. 4 1/2 à 5/8.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 3 OCTOBRE 1836.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 16 07
Froment nouveau, l'hectolitre,	15 17
Seigle vieux, id.	11 50.
Seigle nouveau, id.	11 03.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n^o 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.